



L'attestation des compétences linguistiques est transférée au processus des organismes de réglementation pour tous les candidats et candidates au SNEI

À compter du *14 octobre 2022*, le SNEI ne recueillera plus les résultats des tests de compétences linguistiques dans le cadre de son processus. Les candidats et candidates devront plutôt faire parvenir l'attestation de leurs compétences linguistiques directement aux organismes de réglementation dans le cadre du processus d'examen de ces derniers. Ce changement s'inscrit dans l'initiative du SNEI visant à rationaliser ses processus.

Ce changement a pour but :

- de donner aux candidats et candidates plus de temps pour satisfaire aux exigences linguistiques de l'organisme de réglementation de la profession infirmière auquel ils postulent;
- d'harmoniser les exigences du SNEI à l'échelle de tous les organismes de réglementation qui en sont membres;
- d'accorder une plus grande souplesse aux organismes de réglementation de la profession infirmière qui sont membres.

Les candidats et candidates qui ont des questions au sujet de leur demande au SNEI sont priés de communiquer avec le service d'aide aux candidats à l'adresse support@nnas.ca ou en appelant au 1-855-977-1898, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h (heure de l'Est). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la Foire aux questions du site Web du SNEI à l'adresse www.snei.ca, section Nouvelles et activités.